



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2021-07-058

L'an deux mille vingt et un le douze juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphanie PERNOD, Stéphane GRAFF.

Absents excusés : Philippe LEGOUX

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Carine DUNAND, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Stéphane GRAFF, Nicolas ELIE donne pouvoir à Yann JACCAZ et Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ.

Secrétaire de séance : Jean-Paul JACCAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juillet 2021

D2021-07-058 - **OBJET :** GARANTIE EMPRUNT CHALET SYLVAND

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

La SA Mont Blanc a réalisé le chalet Sylvand, composé de 11 logements locatifs sociaux. Le bailleur sollicite la commune pour une garantie d'emprunt pour obtenir les financements de cette opération (1 075K€). Il s'agit d'une décision de principe, les conditions des prêts seront communiquées.

Décision : Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

- SE PORTE garant à hauteur de 50% des emprunts nécessaires

Amendements : Néant

Adoption :	Conseillers présents	10
	Procurations.....	04
	Votants.....	14
	Pour	14
	Contre	00
	Abstention.....	00

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 16/07/2021. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.